

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 11 novembre 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-11-908)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les points suivants et en laissant le point *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts :

36. a) *M.A.M.R.O.T. : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013*

36. b) *Annuler la carte de crédit Visa Desjardins au nom de l'ancien maire*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013
3. Résultats de clôture des mises en candidature et proclamation des candidats
4. Assermentation des nouveaux élus
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil
6. Dépôt des rapports des candidats portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus
7. Dépôt et présentation du rapport du maire
8. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 31 octobre 2013
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 31 octobre 2013
 - Rapport sur les constats d'infraction au 31 octobre 2013 (1)
9. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour octobre 2013 : 84,70 sur 80 (en octobre 2012, 88 sur 80)
 - Montant total déboursé pour les élections municipales 2013 incluant les salaires et les fournitures
10. Caisse Desjardins de Drummondville : Autorisation de signature pour le nouveau maire
11. Congrès F.Q.M. : Frais d'hébergement et de déplacement du maire, M. Réjean Rodier, factures au montant total de 578,83 \$ taxes incluses
12. Les Éditions juridiques FD : Impression de 6 600 bulletins de vote pour les élections 2013, facture au montant de 3 016,94 \$ taxes incluses

13. Therrien Couture, avocats : Immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves, procédures et règlement final devant la Cour municipale, facture au montant de 229,95 \$ taxes incluses
14. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service incendie, le 5 février 2013 pour alarme à l'école, le 17 mars 2013 pour incendie au 850, route Lebrun incluant facture pour remplissage des cylindres d'air, le 13 avril 2013 pour feu de cheminée au 1829, boul. St-Joseph Ouest et le 11 septembre 2013 pour alarme à l'école, factures totalisant un montant de 2 583,22 \$
15. Centre du camion Beaudoin : Réparations du camion-citerne *Freightliner* du Service en sécurité incendie, facture au montant de 2 300,20 \$ taxes incluses
16. Service Conseil en Urbanisme : Consultations diverses avec l'inspecteur sur différents aspects règlementaires et projet de règlement, facture au montant de 547,57 \$ taxes incluses
17. Laboratoires LVM : Services techniques, tests de contrôle des sols et des enrobés bitumineux lors des travaux de resurfaçage et de réfection des routes Tessier et Chagnon, facture au montant de 5 376,12 \$ taxes incluses
18. Les Entreprises Alain Bélanger et Fils Inc. : Fauchage des abords de route, 2^{ème} coupe, facture au montant de 5 886,72 \$ taxes incluses
19. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de creusage et de nettoyage des fossés situés sur la rue Edmond, facture au montant de 2 000,57 \$ taxes incluses
20. Dura-Lignes Inc. : Travaux de lignage sur les routes, les traverses d'écoliers et des lignes d'arrêt, factures au montant total de 6 263,43 \$ taxes incluses
21. Germain Blanchard Ltée : Travaux de nivelage sur les routes gravelées, factures au montant total de 3 214,70 \$ taxes incluses
22. Denis & Jean Morissette : Transport et rechargement de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 5 865,19 \$ taxes incluses
23. Carrières PCM Inc. : Achat de pierres concassées pour routes gravelées, factures au montant total de 9 396,79 \$ taxes incluses
24. Avis de motion : Deuxième projet du Règlement numéro 466-13 en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant l'ajout d'un service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres) dans la zone C3 ainsi que la possibilité d'aménager un logement d'accommodation à même ce type de commerce
25. Avis de motion : Projet de règlement numéro 467-13 concernant les chiens
26. Adoption : Deuxième projet de règlement numéro 466-13 en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant l'ajout d'un service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres) dans la zone C3 ainsi que la possibilité d'aménager un logement d'accommodation à même ce type de commerce
27. Adoption : Règlement numéro 465-13 autorisant l'émission de constats d'infraction
28. Embauche d'un nouveau pompier volontaire
29. Vidange des fosses septiques pour 2013 : Amendes prévues au règlement numéro 447-12
30. Ministère des Transports du Québec : Subvention discrétionnaire du député provincial, transmission des factures pour les travaux autorisés en 2013
31. Service de sécurité incendie : Autorisation demandée pour procéder à l'achat d'équipements - soumission de la compagnie CMP Mayer, au montant total de 2 597,29 \$ taxes incluses

32. Projet d'une entente préparée par la firme Therrien Couture, avocats, pour la municipalité et le propriétaire de l'immeuble situé sur la rue Joseph, identifié par le lot 5 143 491, concernant l'entretien de la partie gravelée sur la rue Joseph, le déneigement, les services de collecte des déchets et du recyclage
33. Propriétaire de l'immeuble situé au 779, chemin du Sanctuaire, demande le retrait de la facturation pour les travaux de creusage et de nettoyage sur le fossé de chemin effectués par la municipalité
34. Office municipal d'habitation : Budget 2013 révisé, demande d'une contribution au montant de 2 411 \$ pour combler le déficit
35. Fondation René-Verrier : Demande d'une contribution financière par l'achat d'un Poinsettias
36. Adoption des comptes à payer
37. Varia
38. Correspondance
 - Ministère des
 - Correspondance d'un citoyen
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-11-909)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-910)

3. Résultats de clôture des mises en candidature et proclamation des candidats

La présidente d'élection, Mme Hélène Ruel, fait mention des résultats de clôture des mises en candidature et des votes obtenus au scrutin pour chaque candidat :

Candidats en élection le 3 novembre 2013 : Votes obtenus au scrutin

Au poste de maire :

M. Robert Boucher	375
M. Réjean Rodier	247

Au poste de conseiller siège # 1 :

Mme Line Fréchette	383
M. André Parenteau	234

Au poste de conseiller siège # 2 :

M. Jocelyn Brière	349
Mme Christiane Dupuis	257

Au poste de conseiller siège # 3 :

M. Sylvain Marcoux	345
M. Sylvain Paul	268

Au poste de conseiller siège # 4 :

M. Daniel Courchesne	295
M. Joël Jutras	315

Au poste de conseiller siège # 6 :

M. Gérard Fréchette	60
Mme Estelle L. Demers	258
M. Marcel Sinclair	298

Proclamation d'élection des candidats

La présidente d'élection, Mme Hélène Ruel, proclame par la présente que :

M. Robert Boucher, domicilié au 1915, boulevard Lemire Ouest, est élu au poste de maire.

Mme Line Fréchette, domiciliée au 669, rue Carmelle, est élue au poste de conseillère siège numéro # 1.

Monsieur Jocelyn Brière, domicilié au 700, rue Lionel, est élu au poste de conseiller siège numéro # 2.

Monsieur Sylvain Marcoux, domicilié au 779, chemin du Sanctuaire, est élu au poste de conseiller siège numéro # 3.

Monsieur Joël Jutras, domicilié au 620, rue Lecavalier, est élu au poste de conseiller siège numéro # 4.

Mme Nancy Letendre, domiciliée au 635, route Guilbault, est la seule candidate et que, par conséquent, elle a été réélue au poste de conseillère siège numéro # 5.

Monsieur Marcel Sinclair, domicilié au 1980, 5^{ième} Rang Ouest, est élu au poste de conseiller siège numéro # 6.

(2013-11-911)

4. Assermentation des nouveaux élus

La présidente d'élection, Mme Hélène Ruel, présente les membres du conseil qui ont été assermentés devant elle :

Le maire, M. Robert Boucher, a prêté serment le 4 novembre 2013.

La conseillère au siège numéro 1, Mme Line Fréchette a prêté serment le 4 novembre 2013.

Le conseiller au siège numéro 2, M. Jocelyn Brière a prêté serment le 4 novembre 2013.

Le conseiller au siège numéro 3, M. Sylvain Marcoux a prêté serment le 6 novembre 2013.

Le conseiller au siège numéro 4, M. Joël Jutras a prêté serment le 5 novembre 2013.

La conseillère au siège numéro 5, Mme Nancy Letendre a prêté serment le 8 octobre 2013.

Le conseiller au siège numéro 6, M. Marcel Sinclair a prêté serment le 7 novembre 2013.

Ceci met fin au mandat de la présidente d'élection.

Mme Hélène Ruel
Présidente d'élection

(2013-11-912)

5. Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil

La directrice générale a remis à chaque élu, lors de l'atelier de travail du conseil tenu le 7 novembre 2013, le formulaire de *Déclaration des intérêts pécuniaires* qui doit être complété et remis à la directrice générale, dans les soixante (60) jours de la proclamation d'élection, en vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La firme d'avocats Therrien Couture offre aux municipalités un guide pour compléter le formulaire *Déclaration des intérêts pécuniaires* pour les élus municipaux. Dès sa réception, la directrice générale en fera part à tous les membres du conseil.

(2013-11-913)

6. Dépôt des rapports des candidats portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus

La directrice générale dépose les formulaires DGE-1038 concernant la liste des dons reçus durant la campagne électorale pour les candidats suivants :

M. André Parenteau, M. Gérard Fréchette et M. Sylvain Paul
Mme Nancy Letendre et M. Sylvain Marcoux, M. Joël Jutras, M. Marcel Sinclair et M. Jocelyn Brière.

(2013-11-912)

7. Dépôt et présentation du rapport du maire

Monsieur le maire, Robert Boucher, présente et dépose son rapport concernant la situation financière de l'année 2013. Ce rapport est conforme à l'article 955 du *Code municipal du Québec*. Le rapport sera publié dans le journal local pour tous les citoyens de la municipalité en décembre 2013. Voici le rapport intégral comme suit :

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2013

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec* et au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, il est de mon devoir d'informer les contribuables de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012, ainsi qu'une estimation des résultats de l'exercice en cours.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2012

Les états financiers 2012 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012. Ils ont été vérifiés par la firme Deloitte sncrl, comptables agréés, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice en cours un déficit de **6 773 \$** au 31 décembre 2012.

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS au 31 OCTOBRE 2013

SITUATION :	RÉEL	BUDGET
<u>REVENUS</u>		
Revenus de taxes	779 566,75 \$	740 369,00 \$
Transferts	41 300,00 \$	432 010,00 \$
Autres revenus de sources locales	217 044,42 \$	203 475,00 \$
TOTAL DES REVENUS :	<u>1 037 911,17 \$</u>	<u>1 375 854,00 \$</u>
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		
Administration générale	183 532,89 \$	247 963,00 \$
Sécurité publique	155 903,99 \$	177 423,00 \$
Transport	164 267,41 \$	280 220,00 \$
Hygiène du milieu	75 359,78 \$	175 640,00 \$

Santé & bien-être	0,00 \$	2 000,00 \$
Aménagement & Urbanisme	32 050,57 \$	15 630,00 \$
Loisirs et culture	45 310,74 \$	102 585,00 \$
Frais de financement	17 090,27 \$	27 603,00 \$
Remboursement en capital	71 700,04 \$	71 645,00 \$
Immobilisations	16 381,99 \$	404 480,00 \$
Amortissement à des fins fiscales		-129 335,00 \$
<u>TOTAL DES DÉPENSES :</u>	<u>761 597,68 \$</u>	<u>1 375 854,00 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales à ce jour : 276 313,49 \$

Il ne faut pas oublier que les mois de novembre et décembre 2013 ne sont pas inclus dans ce tableau. Les prévisions budgétaires 2013 devraient être respectées avec un surplus d'opération anticipé.

LIQUIDITÉS :

Taxes à recevoir au 31 octobre 2013	73 375,98 \$
Encaisse	468 920,97 \$
Dépôt à terme	275 894,90 \$
T.V.Q. à recevoir	12 343,14 \$
<u>TOTAL :</u>	<u>830 534,99 \$</u>

LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR 2013

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

La municipalité s'est engagé par contrat avec la compagnie MGN Déneigement Inc. pour le déneigement des rues, routes et stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ce, selon le cahier de charge et devis. Pour l'hiver 2012-2013, le déneigement des routes et l'épandage d'abrasifs s'élèvent à **69 960,65 \$** TVQ incluse.

Le contrat de déneigement étant échu en 2013, la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site SEAO tel que prévu par la loi. La compagnie MGN Déneigement Inc. a obtenu le contrat de trois ans soit, les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

COLLECTE SÉLECTIVE

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas Saint-François pour la collecte et le transport des matières recyclables. Ce contrat a été signé en 2012 et est d'une durée de trois ans (2013 – 2014 – 2015). En 2013, le montant est établi à **16,19 \$** par unité de logement, pour un montant total de **8 256,90 \$** sans taxes. En 2013, le montant de la MRC de Drummond pour le tri et le traitement des matières recyclables devrait se situer autour de **3 065 \$** sans taxes.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas St-François pour la collecte et le transport des ordures ménagères. Ce contrat a été signé en 2012 pour trois ans (2013 – 2014 – 2015). En 2013, le montant est établi à **38,31 \$** par unité de logement, pour un montant total de **20 188,10 \$**. En 2013, le montant de la MRC de Drummond pour l'enfouissement des matières résiduelles devrait se situer autour de **27 725 \$** sans taxes.

TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger Inc. pour procéder aux travaux de fauchage des abords des routes, au montant de **10 733,56 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RESURFAÇAGE SUR LA ROUTE TESSIER ET ROUTE CHAGNON

La municipalité a octroyé le contrat à la compagnie Sintra Inc. pour effectuer les travaux de réfection et de resurfaçage sur la route Tessier, sur la route Chagnon ainsi que sur le 2^{ième} Rang. À ce jour, la municipalité n'a toujours pas reçu les factures de l'entrepreneur pour chaque route. Au départ, les soumissions se chiffraient à un montant total de **192 614,00 \$** avant taxes.

TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU SANCTUAIRE ET RESURFAÇAGE À PARTIR DE LA RUE JEAN-YVES JUSQU'À LA RUE MARIE-ÈVE

La municipalité a octroyé le contrat à la compagnie Sintra Inc. pour effectuer les travaux d'élargissement de la chaussée sur le chemin du Sanctuaire, et des travaux de resurfaçage à partir de la rue Jean-Yves jusqu'à la rue Marie-Ève. À ce jour, la municipalité n'a toujours pas reçu la facture de l'entrepreneur. Au départ, la soumission se chiffrait à un montant total de **108 679,10 \$** avant taxes.

TRAVAUX DE SURLIGNAGE

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Dura Lignes Inc. pour procéder aux travaux de lignage des routes, au montant de **5 991,05 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX DE NIVELAGE ET DE RECHARGEMENT DES ROUTES GRAVELÉES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Germain Blanchard Ltée pour procéder aux travaux de nivelage des routes gravelées, au montant de **3 074,90 \$** TVQ incluse. Les travaux de rechargement des routes gravelées ont été octroyé, de gré à gré, à la compagnie Denis et Jean Morissette, au montant de **5 610,13 \$** TVQ incluse. La Carrières PCM Inc. a fourni la pierre concassée pour des factures totalisant un montant de **8 988,15 \$** TVQ incluse.

AUTRES ENGAGEMENTS

MRC DE DRUMMOND : QUOTE-PART

Les dépenses de la MRC de Drummond sont réparties entre les municipalités membres et elles sont calculées sur la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité. La quote-part pour l'année 2013 s'élève à **42 163,59 \$** sans taxes.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

La municipalité a signé une entente intermunicipale, suite à un appel d'offres regroupé avec d'autres municipalités, concernant le contrôle biologique des mouches noires pour cinq (5) ans (2011, 2012, 2013, 2014 et 2015). En 2013, ce service s'élève à **4 606,38 \$** TVQ incluse.

EAU POTABLE

La Ville de Drummondville fournit la municipalité en eau potable. La facture inclut les items suivants :

Coût par mètres cubes utilisés	79 229 mètres cubes x 0,3253	25 773 \$
Coût entretien surpresseur	33 540 \$ x 11 %	3 689 \$
Coût entretien compteur d'eau	100 % à la municipalité	1 040 \$
Coût des immobilisations - dette	Selon débit réservé	3 443 \$
Coût total pour l'année 2013		33 945 \$

Le taux total au mètre cube est de **0,4284 \$**. En 2013, le coût de la facture pour l'année 2012 s'est élevé à **33 945 \$** sans taxes.

ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRA-LOCAL

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ayant retenu la demande de la Ville de Drummondville en 2003, a permis que cette dernière partage le coût de certains équipements. La facture à payer en 2013 s'est élevée à **8 181,00 \$** pour les équipements à caractère supra-local de Drummondville.

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En 2013, la municipalité a déboursé un montant de **112 606 \$** pour les services de la Sûreté du Québec.

ASSURANCES ANNUELLES

En 2013, la municipalité a déboursé un montant de **10 885 \$** pour les assurances responsabilité et incendie pour ses infrastructures.

VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE

Au 31 octobre 2013, la municipalité a déboursé un montant de **6 048,63 \$** TVQ incluse, pour les services de vérification comptable avec la firme Deloitte senrcl. Une dernière facture au montant d'environ **9 500 \$** TVQ incluse devrait parvenir à la municipalité avant le 31 décembre 2013.

FOURRIÈRE MUNICIPALE

La municipalité a renouvelé l'entente avec la Société de protection des animaux de Drummondville pour trois (3) ans (2011-2012-2013). En 2013, la municipalité a déboursé un montant de **2 311,38 \$** TVQ incluse pour les Services de la S.P.A.D.

SERVICES EN INFORMATIQUE – SYSTÈME COMPTABLE SYGEM

En 2013, la municipalité a déboursé un montant de **8 240,79 \$** TVQ incluse, pour les services comptable Sygem avec la compagnie Infotech.

4. LES RÉALISATIONS EN 2013

RÉSEAU ROUTIER

Le conseil a poursuivi l'entretien du réseau routier et le ministère des Transports du Québec a accordé une subvention de **15 000 \$**, à même l'enveloppe discrétionnaire du député provincial. Ce montant a servi aux travaux de nivelage et de rechargement des routes gravelées municipales.

5. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus s'élèvent à **29 756,83 \$** pour 2013 et sont réparties comme suit :

<u>ÉLUS</u>	<u>RÉMUNÉRATION + ALLOCATION DÉPENSES = TOTAL</u>		
Maire	6 612,57 \$	3 306,28 \$	9 918,85 \$
Chaque conseiller x 6	13 225,32 \$	6 612,66 \$	19 837,98 \$
Total :	19 837,89 \$	9 918,94 \$	29 756,83 \$

ASSISTER AUX SÉANCES DES MAIRES À LA MRC DE DRUMMOND (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

M. Réjean Rodier	1 627,40 \$	813,70 \$	2 441,10 \$
M. Robert Boucher	553,06 \$	276,53 \$	829,59 \$

En conclusion, je souhaite que les efforts de développement apportés par la municipalité permettent aux citoyennes et citoyens de trouver l'harmonie et la prospérité au sein de leur communauté.

Signé à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 11^{ième} jour du mois de novembre 2013.

M. Robert Boucher
Maire

8. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 octobre 2013
- Rapport du service incendie au 31 octobre 2013
- Rapport sur les constats d'infraction au 31 octobre 2013

9. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2013

Monsieur le maire, Robert Boucher, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2013, sont de **84,70** sur 80. En octobre 2012, les tests s'élevaient à **88** sur 80.

Montant total déboursé pour les élections municipales 2013 incluant les salaires et les fournitures

Madame Hélène Ruel, directrice générale, informe les personnes présentes du montant déboursé pour les élections municipales du 3 novembre 2013. Un montant de 4 985,41 \$ pour les salaires incluant les remises de l'employeur et un montant de 3 588,25 \$ TVQ incluse pour les fournitures d'élection. Un excédent au montant de 1 073,66 \$ sur le budget 2013.

(2013-11-915)

10. Caisse Desjardins de Drummondville : Autorisation de signature pour le nouveau maire

Attendu que la municipalité doit produire une demande d'autorisation de signatures à la Caisse Desjardins de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations avec la Caisse Desjardins de Drummondville.

La conseillère, Mme Nancy Letendre, propose que le conseil nomme la conseillère, Mme Line Fréchette, comme deuxième (2^e) signataire en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du maire.

Cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-916)

11. Congrès F.Q.M. : Frais d'hébergement et de déplacement de l'ancien maire, M. Réjean Rodier, factures au montant total de 578,83 \$ taxes incluses

Attendu qu'en vertu de l'article 25, de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire, M. Réjean Rodier, était autorisé à participer au Congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec, les 26, 27 et 28 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le remboursement au montant de 578,83 \$, à M. Réjean Rodier, maire avant les élections municipales du 3 novembre 2013, pour ses frais de déplacement, d'hébergement et de repas durant son séjour au Congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-917)

12. Les Éditions juridiques FD : Impression de 6 600 bulletins de vote pour les élections 2013, facture au montant de 3 016,94 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a tenu un scrutin le 3 novembre 2013 pour six postes en élections dont celui du maire et de cinq conseillers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 3 016,94 \$ taxes incluses, à la compagnie Les Éditions juridiques FD, facture numéro 304878, pour l'impression de 6 600 bulletins de vote pour les élections municipales 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-918)

13. Therrien Couture, avocats : Immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves, procédures et règlement final devant la Cour municipale, facture au montant de 229,95 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement au montant de 229,95 \$ taxes incluses, à la firme Therrien Couture, avocats, facture numéro 42704, pour les honoraires concernant le propriétaire de l'immeuble situé au 1975, rue Jean-Yves. Un règlement final avec remboursement des taxes dues à la municipalité a été conclu devant la Cour municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-919)

14. Municipalité de St-Bonaventure : Entraide au Service incendie, le 5 février 2013 pour alarme à l'école, le 17 mars 2013 pour incendie au 850, route Lebrun incluant facture pour remplissage des cylindres d'air, le 13 avril 2013 pour feu de cheminée au 1829, boul. St-Joseph Ouest et le 11 septembre 2013 pour alarme à l'école, factures totalisant un montant de 2 583,22 \$

Attendu que la municipalité a demandé au chef pompier d'effectuer des correctifs sur les montants chargés par la municipalité de Saint-Bonaventure pour les sorties d'entraide du Service de sécurité incendie;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement totalisant un montant de 2 583,22 \$, à la municipalité de Saint-Bonaventure, factures numéros 15519, 201308660, 201308661, 201308918 et 201308919 pour quatre sorties d'entraide au Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-920)

15. Centre du camion Beaudoin : Réparations du camion-citerne Freightliner du Service de sécurité incendie, facture au montant de 2 300,20 \$ taxes incluses

Attendu la résolution numéro 2012-03-338 concernant l'acquisition du camion-citerne *Freightliner FL180* de la compagnie Équipements d'incendie Levasseur Inc. en mars 2012;

Attendu que, suite à une entente verbale avec la compagnie Équipements d'incendie Levasseur Inc. et la municipalité, certaines réparations doivent être effectuées et ce, sans frais;

Attendu que ces réparations ont été identifiées et acceptées par la compagnie Équipements d'incendie Levasseur Inc.;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement au montant de 2 300,20 \$ taxes incluses, à la compagnie Centre du camion Beaudoin, facture numéro 278306, pour la vérification des lumières avant, ajout d'huile à moteur et autres réparations sur le camion-citerne *Freightliner*.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette facture à la compagnie Équipements d'incendie Levasseur Inc. pour un remboursement pour les raisons énumérées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-921)

16. Service Conseil en Urbanisme : Consultations diverses avec l'inspecteur sur différents aspects règlementaires et projet de règlement, facture au montant de 547,57 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement au montant de 547,57 \$ taxes incluses, à la firme Service Conseil en Urbanisme, facture numéro 2013-101, pour des consultations diverses avec l'inspecteur sur différents aspects règlementaires et pour la rédaction d'un projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-922)

17. Laboratoires LVM : Services techniques, tests de contrôle des sols et des enrobés bitumineux lors des travaux de resurfaçage et de réfection des routes Tessier et Chagnon, facture au montant de 5 376,12 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a mandaté la firme Génivar Inc. pour l'appel d'offres public et la production d'un devis pour les travaux de réfection et de resurfaçage des routes Tessier et Chagnon;

Attendu que la firme Génivar Inc. a demandé aux Laboratoires LVM de procéder à des tests de contrôle des sols et des enrobés bitumineux pour ces travaux;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement au montant de 5 376,12 \$ taxes incluses, aux Laboratoires LVM, facture numéro 900095605, pour des tests de contrôle des sols et des enrobés bitumineux pour les routes Tessier et Chagnon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-923)

18. Les Entreprises Alain Bélanger et Fils Inc. : Fauchage des abords de route, 2^{ième} coupe, facture au montant de 5 886,72 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement au montant de 5 886,72 \$ taxes incluses, à Les Entreprises Alain Bélanger et Fils Inc., facture numéro 1035, pour les travaux de fauchage des abords des routes, 2^{ième} coupe, pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-924)

19. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de creusage et de nettoyage des fossés situés sur la rue Edmond, facture au montant de 2 000,57 \$ taxes incluses

Attendu la résolution numéro **2013-08-850** autorisant les travaux de creusage et de nettoyage du fossé sur la rue Edmond;

Attendu que la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 2 000,57 \$ taxes incluses, à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., facture numéro 4047, pour les travaux de creusage et de nettoyage effectués sur le fossé de la rue Edmond. Cette facture sera partagée avec les résidents touchés par ces travaux en vertu du règlement numéro 252-95.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-925)

20. Dura-Lignes Inc. : Travaux de lignage sur les routes, les traverses d'écoliers et des lignes d'arrêt, factures au montant total de 6 263,43 \$ taxes incluses

Attendu la résolution numéro **2013-06-786** autorisant les travaux de lignage sur les routes, les traverses d'écoliers et des lignes d'arrêt à certains endroits;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'autoriser le versement au montant de 6 263,43 \$ taxes incluses, à la compagnie Dura-Lignes Inc., factures numéros 6105-007996 et 8105-008010, pour les travaux de lignage effectués sur les routes municipales, incluant les traverses d'écolier et les lignes d'arrêt à certains endroits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-926)

21. Germain Blanchard Ltée : Travaux de nivelage sur les routes gravelées, factures au montant total de 3 214,70 \$ taxes incluses

Attendu la résolution numéro **2013-05-759** autorisant les travaux de nivelage sur les routes gravelées de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement au montant de 3 214,70 \$ taxes incluses, à la compagnie Germain Blanchard Ltée, factures numéros C-526 et C-890, pour les travaux de nivelage effectués à deux reprises sur les routes gravelées de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-927)

22. Denis & Jean Morissette : Transport et rechargement de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 5 865,19 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le versement au montant de 5 865,19 \$ taxes incluses, à la compagnie Denis et Jean Morissette, facture numéro 06771, pour les travaux de rechargement de pierres concassées effectués sur les routes gravelées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-928)

23. Carrières PCM Inc. : Achat de pierres concassées pour routes gravelées, factures au montant total de 9 396,79 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 9 396,79 \$ taxes incluses, à la compagnie Carrières PCM Inc., factures numéros 7819 et 8344, pour l'achat de pierres concassées servant aux travaux de rechargement sur les routes gravelées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-929)

24. Avis de motion : Deuxième projet du Règlement numéro 466-13 en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant l'ajout d'un service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres) dans la zone C3 ainsi que la possibilité d'aménager un logement d'accommodation à même ce type de commerce

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 466-13 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 *concernant l'ajout d'un service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres) dans la zone C3 ainsi que la possibilité d'aménager un logement d'accommodation à même ce*

type de commerce. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit.

(2013-11-930)

25. Avis de motion : Projet de règlement numéro 467-13 concernant les chiens

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 467-13 concernant les chiens. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible aux personnes présentes dans la salle.

(2013-11-931)

26. Adoption : Deuxième projet de règlement numéro 466-13

en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant l'ajout d'un service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres) dans la zone C3 ainsi que la possibilité d'aménager un logement d'accommodation à même ce type de commerce

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité suite à une analyse d'une demande de modification au zonage déposée par un citoyen, souhaite modifier le règlement de zonage dans l'intérêt public afin d'autoriser dans la zone C3, un établissement commercial de service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistres), à raison d'un seul pour l'ensemble de la zone;

Attendu que la municipalité souhaite également permettre qu'un commerce de service d'estimation de dommages aux immeubles puisse aménager un logement d'accommodation dans le même bâtiment, pour permettre à l'exploitant ou à l'employé d'habiter les lieux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2013 et qu'une dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** de règlement numéro **466-13** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille des usages et des normes, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe B, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la colonne 6 de la grille des usages et normes pour la zone C3, un usage spécifique de service d'estimation de dommages aux immeubles, le tout tel qu'il est présenté à la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- b) En ajoutant dans la colonne 6 de la grille des usages et normes pour la zone C3, l'ensemble des normes d'implantation et autres spécifications ainsi qu'une note, le tout tel qu'il est présenté à la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 3

L'article 6.2.1.1 de ce règlement de zonage, concernant les usages additionnels autorisés dans les zones dont l'affectation principale est commerce (c), est modifié comme suit :

- a) En ajoutant, dans le 1^{er} alinéa, un paragraphe f) qui se lit comme suit :

« f) Malgré toute disposition contraire, il est permis pour un usage principal de service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistre, codification 6616), dans la zone C3, d'aménager un logement d'accommodation relié à l'établissement commercial, à raison d'un seul pour l'établissement commercial. L'occupant du logement doit être l'exploitant de l'établissement commercial auquel le logement se rapporte ou un de ses employés. »;

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher, maire

Mme Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2013-11-930)

27. Adoption : Règlement numéro 465-13

autorisant l'émission de constats d'infraction

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

ATTENDU QUE certains règlements prévoient les personnes habilitées à émettre les constats d'infraction;

ATTENDU l'absence de désignation quant à la personne pouvant émettre les constats d'infraction dans certains autres règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **465-13** et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TERRITOIRE

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

ARTICLE 3 PERSONNES DÉJÀ NOMMÉES

Lorsque certains règlements en vigueur dans la Municipalité prévoient déjà qu'une personne est habilitée à émettre les constats d'infraction, cette dernière demeure habilitée, en vertu desdits règlements.

ARTICLE 4 AUTORISATION À ÉMETTRE DES CONSTATS

La Municipalité autorise le directeur général / secrétaire-trésorier, le directeur du service en sécurité incendie, l'inspecteur en urbanisme et l'inspecteur en voirie et en environnement à émettre des constats pour toutes infractions aux règlements de la Municipalité, incluant les règlements qui prévoient déjà une personne habilitée à émettre un constat, et notamment à l'égard d'infractions aux règlements suivants :

- Règlement numéro 370-05 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public ;
- Règlement numéro 371-05 concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage public

- Règlement numéro 372-05 sur les nuisances ;
- Règlement numéro 467-13 concernant les chiens ;
- Règlement numéro 375-05 relatif au stationnement ;
- Règlement numéro 376-05 sur les systèmes d'alarme ;
- Règlement numéro 382-05 sur le zonage ;
- Règlement numéro 384-05 sur la construction ;
- Règlement numéro 385-05 sur le lotissement ;
- Règlement numéro 463-13 constituant un service incendie ;

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

(2013-11-931)

28. Embauche d'un nouveau pompier volontaire

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2013-11-932)

29. Vidange des fosses septiques pour 2013 : Amendes prévues au règlement numéro 447-12

Attendu l'application obligatoire du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22)*;

Attendu que la municipalité a adopté le Règlement numéro 447-12 concernant la vidange obligatoire des fosses septiques incluant les délais prescrits;

Attendu que la municipalité a transmis une lettre à tous les citoyens dont la vidange était échue en 2013 (année impaire) et qu'un article a paru sur plusieurs numéros du journal local *Entre Nous et Vous*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'appliquer l'amende au montant de 200 \$ à tous les propriétaires qui n'ont pas respecté les délais soit, au 30 septembre 2013, pour la vidange de leurs fosses et au 15 octobre 2013, pour transmettre leur facture au bureau municipal. Un montant de 10 \$ pour les frais de courrier recommandé est ajouté à l'amende de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-933)

30. Ministère des Transports du Québec : Subvention discrétionnaire du député provincial, transmission des factures pour les travaux autorisés en 2013

Attendu que les travaux de nivelage et de rechargement sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, sur le 5^{ième} Rang Ouest et sur le Petit Rang 4, sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et sur la partie non asphaltée de la rue Lecavalier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues et routes pour un montant de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-934)

31. Service de sécurité incendie : Autorisation demandée pour procéder à l'achat d'équipements - soumission de la compagnie CMP Mayer, au montant total de 2 597,29 \$ taxes incluses

Attendu que le Service de sécurité incendie a déposé une soumission de la compagnie CMP Mayer et demande l'autorisation de procéder à l'achat de certains équipements;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie, au montant total de 2 597,29 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-935)

32. Projet d'une entente préparée par la firme Therrien Couture, avocats, pour la municipalité et le propriétaire de l'immeuble situé sur la rue Joseph, identifié par le lot 5 143 491, concernant l'entretien de la partie gravelée sur la rue Joseph, le déneigement, les services de collecte des déchets et du recyclage

Attendu la résolution portant le numéro 2013-10-899 donnant le mandat à la firme Therrien Couture, avocats, à produire un projet d'entente entre la municipalité et le propriétaire du lot 5 143 491 concernant l'entretien et les services municipaux pour les propriétés situées sur la partie gravelée sur la rue Joseph;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le projet d'entente tel que déposé et rédigé par la firme Therrien Couture, avocats.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente citée plus haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-936)

33. Office municipal d'habitation : Budget 2013 révisé, demande d'une contribution au montant de 2 411 \$ pour combler le déficit

Attendu que l'Office municipal d'habitation dépose ses états financiers 2013 et réclame un montant de 2 411 \$ pour combler le déficit annuel;

Attendu la convention d'exploitation conclue entre la municipalité et la Société d'habitation du Québec en 1986;

Attendu que cette convention stipule que la municipalité participe au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitation jusqu'à concurrence de 10 % annuellement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement au montant de 2 411 \$, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-937)

34. Fondation René-Verrier : Demande d'une contribution financière par l'achat d'un Poinsettias

Attendu que la fondation René-Verrier demande une contribution financière en procédant à l'achat d'un Poinsettias;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat d'un Poinsettias d'un

diamètre de six (6) pouces au montant total de 35 \$, frais de transport de 15 \$ inclus. Ce Poinsettias sera offert à titre de contribution à l'église de Saint-Majorique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-938)

35. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	66,48 \$
Camions Freightliner Dr'ville	Bouchon pour réservoir d'antigel autopompe	4,56 \$
Carrières PCM	Pierres concassées pour routes gravelées	2 174,21 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - janvier 2013	71,86 \$
Hydro-Québec	Électricité pour l'immeuble du Parc du Sanctuaire	221,85 \$
Hydro-Québec	Électricité pour luminaires de rues	913,84 \$
Infotech Inc.	Transport Dicom pour enveloppes 2 fenêtres	29,69 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau Trihalométhanes	51,74 \$
Le Réseau Mobilité	Pagettes du service incendie - octobre 2013	103,88 \$
Le Réseau Mobilité	Pagettes du service incendie - novembre 2013	103,88 \$
Les Éditions juridiques FD	Fournitures élections municipales 2013	367,52 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	75,00 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Modem Internet pour bureau municipal	100,31 \$
Petite caisse	Renflouement au 10 octobre 2013	147,77 \$
Publication CCH	Livre sur l'éthique et gouvernance municipale	174,30 \$
Rona Drummondville	Vis, boulon, bois traité & meule porte garage	37,89 \$
SélectCom	Téléphones du bureau municipal	167,01 \$
Visa Desjardins	Achat de timbres pour élections municipales	155,37 \$
Visa Desjardins	Achat de timbres	362,17 \$

Total des dépenses autorisées: 5 329,33 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN OCTOBRE 2013

Élus municipaux	Rémunération & allocations dépenses octobre 2013	2 452,60 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois d'octobre 2013	2 989,32 \$
Employés	Salaires pour le mois d'octobre 2013	7 958,67 \$

13 400,59 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉSOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Carrières PCM	Pierres concassées pour routes gravelées	7 222,58 \$
Centre du Camion Beaudoin	Réparation du camion citerne	2 300,20 \$
Dura-Lignes Inc.	Traçage pour arrêts, traverses et lignes centrales	6 263,43 \$
Éditions juridiques FD	Impression de 6 600 bulletins de vote - élections 13	3 016,94 \$
Excavation J. Mélançon	Travaux de creusage et nettoyage rue Edmond	2 000,57 \$
Germain Blanchard	Travaux de nivelage des routes gravelées	3 214,70 \$
Jean & Denis Morissette	Transport et déchargement avec chaîne - pierres	5 865,19 \$
Laboratoires LVM	Services techniques - travaux de pavage et réfection	5 376,12 \$
Les Entreprises A. Bélanger	2e coupe - fauchage des abords des routes	5 886,72 \$
Municipalité de St-Guillaume	Congés fériés 2013 préventionniste - entente	172,24 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères - novembre	1 682,35 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage - novembre	688,08 \$
Rodier, Réjean	Km et hébergement Congrès FQM 2013	578,83 \$
Serv. Conseil Urbanisme	Consultations diverses en urbanisme	547,57 \$
Therrien Couture	Immeuble du 1975, rue Jean-Yves - procédures	229,95 \$

45 045,47 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 11 NOVEMBRE 2013

Adjoint à l'inspecteur	40 kilomètres - à la demande de la municipalité	16,80 \$
ADTEXCOM	Mises à jour documents à insérer sur site Web	28,74 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour octobre 2013	1 370,62 \$

CMP Mayer	Gasket pour camion du service incendie	31,73 \$
Contro Lectric enr.	Réparer luminaire intersection 5e Rang et route Ferron	127,16 \$
Contro Lectric enr.	Réparer luminaire au parc des loisirs	127,16 \$
Contro Lectric enr.	Réparer 2 luminaires ch. Sanctuaire & bureau municipal	195,69 \$
Denis Labonté Usinage	Souder tuyau pour aqueduc	26,45 \$
Hamel Propane	Gaz propane pour garage municipal	446,35 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau microbiologique environnement sept 13	108,94 \$
Les Estampes JRP Inc.	6 plaques gravées N/B pour le conseil	62,09 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion municipal	50,02 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	17 069,70 \$
Mégaburo Inc.	Rouleaux encre calculatrice, adhésif, marqueurs	14,05 \$
Mégaburo Inc.	562 copies couleur & 7 656 copies N/B	191,50 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets sept 2013 (37 t.)	2 384,51 \$
MRC de Drummond	Quote-part pour novembre 2013	3 446,13 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement matières recyclables (8,19 t.)	245,13 \$
MRC de Drummond	Mutations pour septembre 2013	8,00 \$
MRC de Drummond	Mise à jour du plan de zonage matrice graphique	108,30 \$
MRC de Drummond	Fichier des certificats - taxation partielle octobre 2013	20,00 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation octobre 2013	977,31 \$
Pinard, Gilles	Tests d'eau potable - octobre 2013	300,00 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour octobre 2013	3 366,85 \$
Rona Drummondville	Boulons, rondelles et écrou porte garage Sanctuaire	28,46 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	45,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	60,00 \$
Service incendie	Remboursement km - déplacements autorisés	41,37 \$
Service incendie	Remboursement bonbons distribués pour Halloween	122,91 \$
Ultramar Confort	Huile à chauffage pour la salle municipale	504,81 \$
Service incendie	Remb. km - chef pompier formation désincarcération Dr'ville	105,84 \$
SSI Drummondville	Journée Canadian tire - distribution cahiers à colorer	160,73 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		32 012,45 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 11 NOVEMBRE 2013: 95 787,84 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 11 novembre 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

36. Varia

(2013-11-939)

36. a) Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire : Programme sur la taxe fédérale d'accise pour les années 2010 à 2013

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 11 juin 2010;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu ce qui suit :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-11-939)

36. b) Annuler la carte de crédit Visa Desjardins au nom de l'ancien maire

Attendu que des élections municipales ont eu lieu le 3 novembre 2013 et que le poste de maire a été comblé par M. Robert Boucher;

Attendu que la municipalité doit procéder par résolution pour annuler la carte de crédit Visa Desjardins identifiée au nom de M. Réjean Rodier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder à l'annulation de la carte de crédit *Visa Desjardins* au nom de l'ancien maire, M. Réjean Rodier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

37. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- M.A.M.R.O.T. : Réception d'un montant de 9 2000 \$ du Programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes
- Correspondances d'un citoyen

38. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par Monsieur le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h30

- Commentaire d'une citoyenne pour installer un micro pour bien entendre les membres du conseil
- Achat d'un Poinsettias
- Utilisation du logo de la municipalité par un candidat aux élections municipales
- Programme *La Petite Séduction* – coupon dans le journal local pour les citoyens intéressés à participer à cette émission télévisée
- Programme *La Petite Séduction* – opinion des membres du conseil
- Coût pour une entrée d'eau
- Plainte d'un citoyen concernant un chien qui courent après ses animaux de ferme – actions à prendre

- Plusieurs citoyens félicitent l'arrivée des nouveaux membres au conseil municipal
- Une citoyenne tient à féliciter le travail accompli de la présidente et de la secrétaire d'élection

Fin de la période : 21h01

39. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre de lever l'assemblée à **21heures et 02 minutes**.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière